

Jean Lardin, nouveau président de l'UPA

Lors de sa réunion du 21 janvier 2010, le Conseil national de l'UPA a procédé au renouvellement de son président.

Après avoir été désigné par un vote du Conseil d'administration de la CAPEB -Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment- pour accéder à ce poste, Jean Lardin succède pour trois ans à Pierre Martin, président de l'UPA de 2007 à 2010 au titre de la Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services -CNAMS-.

Cette alternance intervient dans le cadre normal des statuts de l'UPA qui prévoient que la présidence est assurée pour trois ans et à tour de rôle par le représentant de chacune des 3 confédérations membres de l'UPA (CAPEB-CNAMS-CGAD).

Jean Lardin est par ailleurs président de la CAPEB, président du Groupe de l'artisanat au Conseil économique, social et environnemental -CESE-, président du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat -FNPCA-(biographie jointe).

Avec l'ensemble du Conseil national, Jean Lardin aura de nombreux dossiers à traiter dans un avenir proche pour conforter l'économie de proximité :

- accompagner les entreprises artisanales et le commerce de proximité (+450.000 emplois de 1998 à 2006) vers la sortie de crise et la reconquête d'une croissance pérenne ;
- défendre la liberté d'entreprendre et l'égalité de traitement entre les différentes catégories d'entreprises ; combattre a contrario toutes les formes de concurrence déloyale, à commencer par le régime de l'auto-entrepreneur ;
- conforter le poids des partenaires sociaux dans l'élaboration des normes sociales et la gestion paritaire, et développer un dialogue social adapté aux petites entreprises ;
- sécuriser la protection sociale des travailleurs indépendants, au travers de la réforme des retraites et par une montée en puissance du Régime social des indépendants ;
- finaliser la réforme des Chambres de métiers et de l'artisanat et poursuivre l'effort de rationalisation qu'elle suppose ;
- parvenir à une réforme structurelle du financement de la Sécurité sociale tendant à réduire le coût du travail et le poids des charges sociales patronales ;
- mettre en œuvre les principes énoncés par l'accord paritaire du 7 janvier 2009 et par la loi sur la formation professionnelle ; obtenir la création d'un véritable service public de l'orientation.

Contact presse :

Jean-Côme Delerue - Tél : 01.47.63.31.31 - 06.77.64.40.78 - Mel : upa@upa.fr